

AVIS D'INFORMATION

OPERATION DE MISE EN CONFORMITE DE L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL D'AUZEBOSC

SORT DES CONCESSIONS ECHUES

Considérant l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales, la population d'AUZEBOSC est informée que la municipalité a engagé une procédure de mise en conformité de l'ancien cimetière communal situé autour de l'église dans le centre du village, ceci au vu l'état d'abandon de très nombreuses sépultures.

Si vous pensez qu'un ou des membres de votre famille peuvent avoir été inhumés dans une de ces concessions et si vous en souhaitez le renouvellement éventuel, vous êtes invité(e) à vous faire faire connaître en mairie, par tout moyen à votre convenance, munis des pièces justifiant votre qualité de concessionnaire ou d'ayant droit du concessionnaire, afin de procéder aux démarches nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture dans les meilleurs délais.

Passé le 30 avril 2023, plus aucun renouvellement de ces concessions échues ne sera possible et l'emplacement sera repris par la commune.

La liste des concessions échues est consultable en mairie, 2 Rue Hutcheson à AUZEBOSC, à l'entrée de l'ancien cimetière et sur le site Internet de la commune : www.auzebosc.fr

La mairie est ouverte :

Le lundi et le jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00

17 OCT. 2022



**Le Maire,
Dominique MACE**